



VILLE DE BISCHWILLER

1-9 place de la Mairie

BP 10035

67241 BISCHWILLER Cedex

Tel : 03.88.53.99.53

Fax : 03.88.63.52.12

www.bischwiller.com

COMPTE-RENDU

Séance du conseil municipal du lundi 1^{er} février 2021, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menusiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020
- 3 - Délégations du conseil municipal au Maire : information sur les décisions prises
- 4 - Club Vosgien de Haguenau - Lembach : renouvellement de la convention d'entretien des itinéraires de randonnée pédestre pour la période 2020 à 2024

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5 - Budget Principal : adoption du budget primitif pour l'exercice 2021
- 6 - Budget annexe "Réseau de chaleur" : adoption du budget primitif pour l'exercice 2021
- 7 - Fixation des taux de fiscalité 2021
- 8 - Divers travaux prévus au budget primitif 2021 : demandes de subventions
- 9 - Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 10 - Attribution de compensation d'investissement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH)
- 11 - Voirie et réseaux divers : versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) au titre de l'année 2020
- 12 - Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), compétence éclairage public : versement d'un fonds de concours
- 13 - Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) - Paroisse protestante de Bischwiller : octroi d'une subvention exceptionnelle pour travaux de rénovation du presbytère

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

- 14 - Création d'un pôle médical rue du Houblon : cession du terrain
- 15 - Cession du bâtiment 47 A rue de Rohrwiler (AKPI-MÉTAL)
- 16 - Alignement de voirie : acquisition de terrain 40 rue de Gries

Membres en fonction :	33
Membres présents :	27
Membres absents non-excuses :	3
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	3

Membres présents en début de séance :

Unis pour Bischwiller :

M. NETZER Jean-Lucien, Maire
Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire
M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire
Mme KIENTZ Cathy, Adjointe au Maire
M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au Maire
M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Adjoint au Maire
Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire
M. BEYROUTHY Gabriel, Adjoint au Maire
Mme VOGT Sophia, Adjointe au Maire
Mme DARDANT Emmanuelle, Conseillère municipale déléguée
M. NOTH Guillaume, Conseiller municipal délégué
Mme SCHERDING Marie-Christine, Conseillère municipale déléguée
M. WIRTH Patrick, Conseiller municipal délégué
Mme BAYE Valérie, Conseillère municipale
M. BERNHARD Joseph, Conseiller municipal
Mme CHRIST Cathia, Conseillère municipale
M. DAMBACHER Denis, Conseiller municipal
Mme GROSSHOLTZ Valérie, Conseillère municipale
M. JAEGER Jean-Luc, Conseiller municipal
M. MISCHLER Christian, Conseiller municipal
Mme MOERCKEL Ruth, Conseillère municipale
Mme OZASLAN Safiye, Conseillère municipale
Mme PHILIPPS Marie-Claude, Conseillère municipale
M. SCHWEBEL Loïc, Conseiller municipal
M. WEISS Gilles, Conseiller municipal

Transition et solidarité pour Bischwiller :

Mme GRUNDER-RUBERT Michèle, Conseillère municipale
M. ANZIANO Jonathan, Conseiller municipal

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Néant

Membre(s) absent(s) non-excusé(s) :

Unis pour Bischwiller :

Mme BALTALI Cemile, Conseillère municipale
Mme DJEBLI Hajar, Conseillère municipale (**arrivé(e) pour le point 4**)
M. TEKERLEK Hassan, Conseiller municipal

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Mme RECOLIN Sabine, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).
M. KAHHALI Yves, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à M. NETZER Jean-Lucien, Maire (Unis pour Bischwiller).

M. SONNTAG Thierry, Conseiller municipal (Unis pour Bischwiller), pouvoir à Mme MAIRE Palmyre, Adjointe au Maire (Unis pour Bischwiller).

Le 1 février 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Bischwiller, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au gymnase du Groupe Scolaire Foch-Menusiers, rue du Général Leclerc à Bischwiller, sous la présidence de M. NETZER Jean-Lucien.

I – AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n°1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DESIGNER Monsieur Gilles WEISS, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Point n°2 – Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Observations : néant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

Point n°3 – Délégations du conseil municipal au Maire : information sur les décisions prises

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire.

Marchés à procédures adaptées passés du 26.11.2020 au 19/01/2021 :

Objet du marché	Intitulé des lots	Date de marché	Titulaire du marché	Montant T.T.C du marché
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°01 : Curage – Démolition – Déconstruction	09/11/2020	HANAU 34 route de Neuwiller 67330 BOUXWILLER	160 476,00 €

Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°02 : Terrassements – Gros œuvre	09/11/2020	SOTRAVEST Route de Zinswiller 67110 OBERBRONN	880 008,86 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°03 : Charpente bois	22/11/2020	SYSTEME WOLF SAS ZI rue des Trois Bans – CS 10507 67480 LEUTENHEIM	115 386,00 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°04 : Charpente métallique	22/11/2020	WILHELM S.A Route de Schopperten 67260 KESKASTEL	111 414,96 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°05 : Étanchéité – zinguerie – couverture	22/11/2020	SAED 11, rue du Cor de Chasse – BP 10168 67405 ILLKIRCH Cedex	372 117,97 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°06 : Bardage cuivre	22/11/2020	SARL WIEDEMANN ET FILS 4b, rue du Traineau 67240 GRIES	106 317,50 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°07 : Ravalement de façade – ITE	22/11/2020	SCHOTT PEINTURE 90, route de Mulhouse 68540 FELDKIRCH	70 671,60 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°08 : Échafaudage	22/11/2020	FREGONESE & FILS 6, rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM	28 863,60 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°09.1 : Menuiserie extérieure alu	22/11/2020	J.GREMME & Cie 17, rue des Fusiliers marins 67114 ESCHAU	225 600,00 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°09,2 : Menuiserie extérieure bois	04/12/2020	MENUISERIE VOLLMER ET FILS SA 126, rue Principale 67270 MELSHEIM	66 324,05 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°10 : Serrurerie	04/12/2020	SERRURERIE HEITZ SASU 13, rue des Serruriers – CS 80202 67810 HOLTZHEIM	98 048,34 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°11 : Plâtrerie – plafonds suspendus	22/11/2020	OBEKA SARL 65a, rue du Maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM	172 586,40 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°12 : Menuiserie intérieure bois – mobilier	22/11/2020	SAS HUNSINGER 13-15, rue des Menuisiers 67290 WEISLINGEN	435 474,24 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°13 : Chape – carrelage – faïence	22/11/2020	DIPOL SA 1a, rue de la Batterie 67118 GEISPOLLSHEIM- GARE	44 347,80 €

Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°14 : Revêtements de sols souples	29/11/2020	ABRY-ARNOLD 2-6, rue de la Division Leclerc 67000 STRASBOURG	19 509,96 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°15 : Revêtements de sols sportifs – dojo	29/11/2020	ART-DAN SOLS SPORTIFS 4, allée des Vergers 78240 AIGREMONT	70 470,01 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°16 : Parquet	29/11/2020	ES Parquet – Parquet Andlauer 19, rue de Girlenhirsch 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	99 302,28 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°17 : Peinture – revêtement mural	29/11/2020	MAYART SARL 8, rue Eiffel 67840 KILSTETT	34 647,60 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°18 : Nettoyage de fin de chantier	29/11/2020	ACM NETTOYAGE 67 SASU 10, rue Jean Monnet 68201 ECKBOLSHEIM	8 448,00 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°19 : Chauffage – ventilation – sanitaire	04/12/2020	HOULLE SAS 10, rue des Frères Lumière – BP 50615 57206 SARREGUEMINES CEDEX	533 638,80 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°20 : Assainissement – VRD	04/12/2020	PONTIGGIA 16 rue du Travail BP 10233 67727 HOERDT CEDEX	312 386,04 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°21 : Électricité	04/12/2020	K3E 14, rue du Chemin de Fer 67470 MOTHERN	319 185,06 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°22 : Équipements de cuisine	04/12/2020	AXIMA REFRIGERATION France SA 6, rue de l'Atome – Z.I. BP 9 67801 BISCHHEIM CEDEX	83 544,00 €
Réhabilitation et extension du hall Kummer, rue des Casernes	Lot n°23 : Aménagements paysagers – espaces verts	04/12/2020	THIERRY MULLER SAS 10, rue du Commerce 67118 GESIPOLSHEIM	72 342,65 €
Travaux d'amélioration du centre sportif couvert	Lot n°02 : Faux plafonds	22.12.2021	OBEKA SARL 65A rue du Maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM	20 407,85 €

Avenants

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION, EAU CHAUDE SANITAIRE

Les prestations de services sous objet ont été attribuées à la société IDEX 12 rue Jean-Marie Lehn - 67560 ROSHEIM en date 10 août 2020 dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commandes pour le compte du groupement constitué entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes de Bischwiller, Haguenau et Kaltenhouse, sur la base d'une convention du 28 juin 2017.

Avenant n° 1

Le présent avenant a pour objet l'intégration au marché de nouveaux sites.

Le marché étant un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, l'avenant n'entraîne aucune modification de montant.

Bilan 2020 des concessions du cimetière

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, 36 nouvelles concessions ont été délivrées au sein du cimetière communal dans le cadre de la délégation de compétence, dont 14 pour inhumation d'urnes cinéraires (tombe à urnes), 7 pour inhumation en pleine terre dans le carré musulman, et 15 pour inhumation en pleine terre dans les autres secteurs.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- EN PRENDRE ACTE.

Ce projet entendu, le conseil prend note du présent rapport.

Point n°4 – Club Vosgien de Haguenau - Lembach : renouvellement de la convention d'entretien des itinéraires de randonnée pédestre pour la période 2020 à 2024

Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.

Le Club Vosgien de Haguenau – Lembach a créé 5 circuits de randonnée pédestre à Bischwiller, qui rencontrent un vif succès auprès du public. Il s'agit des circuits suivants :

- Sentier des Poètes
- Sentier de la Trame verte et du Hasensprung
- Sentier du Ried
- Sentier du Bollachgraben
- Sentier de la Gravière.

Avec son équipe de bénévoles, l'association gère l'entretien de ces circuits. Une convention d'entretien a été signée le 20 mai 2016 (complétée par un avenant le 24.09.2018 pour intégrer le sentier de la Gravière), suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2016 qui a défini les conditions, financières entre autres, de cet entretien. Il a ainsi été convenu que la Ville s'engage à verser à l'association une indemnisation de 885 € tous les deux ans, sur présentation d'une facture, pour l'entretien de ces 5 sentiers.

Cette convention, d'une durée de 4 ans, est arrivée à échéance le 31 mai 2020. Il est proposé de la renouveler dans les mêmes termes pour une nouvelle période de 4 ans, à compter du 1^{er} juin 2020 jusqu'au 31 mai 2024. Un projet est joint en annexe.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER la convention d'entretien des itinéraires de randonnée pédestre avec le Club Vosgien de Haguenau – Lembach pour la période allant du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2024,
- AUTORISER le Maire à la signer, ainsi que tout éventuel avenant qui pourrait être nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

Point n°5 – Budget Principal : adoption du budget primitif pour l'exercice 2021

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Le vote du budget est un acte majeur pour les élus de la collectivité. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il a été élaboré avec prudence dans les recettes, contraint par les engagements en cours et raisonnable pour faire face aux besoins d'investissement.

Les principales dispositions sont :

- Ne pas augmenter la fiscalité
- Respecter les engagements pris, notamment de soutien aux associations et aux services (petite enfance entre autres)
- La réduction des charges de fonctionnement courantes (chapitre 011)
- Des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent principalement en soutien aux partenaires associatifs
- Maitriser les charges de personnel
- Dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour réaliser les investissements engagés
- Eviter le recours à l'emprunt (hors financement exceptionnel Intracting)
- Une prudence en matière de dotations de l'État.

Ce budget intègre, comme les années précédentes, la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur.

Résultats de l'exercice 2020

	Exercice 2020
Dépenses de Fonctionnement	11 333 634,65 €
Recettes de Fonctionnement	15 829 208,59 €
Excédent de fonctionnement	4 495 573,94 €
Dépenses d'Investissement	4 294 092,23 €
Recettes d'Investissement	4 668 724,90 €
Excédent d'Investissement	374 632,67 €
Excédent global dégagé	4 870 206,61 €

Pour 2021, il est proposé :

- de reprendre en recette d'investissement en 2021 l'excédent 2020 de 374 632,67 €,
- considérant les reports de dépenses d'investissement pour 1 113 014,11 € et pour une meilleure lisibilité de l'annualité budgétaire, il est proposé d'affecter l'intégralité de l'excédent de la section de fonctionnement (4 495 573,94 €) au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » sur

l'exercice 2021.

En procédant de la sorte, la Ville donne suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Avec l'intégration par anticipation de ces résultats, le budget primitif 2021 de la Ville de Bischwiller se présente comme suit :

- Section d'exploitation dépenses et recettes : 12 573 800 €
- Section d'investissement dépenses et recettes : 9 145 700 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 12 573 800 € contre 15 190 000 € aux crédits 2020, soit une diminution de 17,22 %.

A l'intérieur de la section, les différents chapitres n'évoluent pas de la même façon.

I.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes, sans l'excédent de fonctionnement reporté, s'élèvent dans le budget proposé à 12 573 800 € contre 12 533 236,46 € aux crédits du BP 2020, soit une augmentation de 0,32 %.

La prudence sur les dotations et compensations a été de mise comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires.

Financement FONCTIONNEMENT (hors reports)	12 573 800,00 €	12 573 800,00 €	en %	
Chapitres 70 Produits des services et du domaine	1 457 400,00 €	1 457 400,00 €	11,59%	
Chapitre 73 Trois taxes ménages	2 990 000,00 €	6 624 000,00 €	23,78%	52,68%
Chapitre 73 Attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CFE+CVAE + IFER + TASCOCOM + Compensation parts salaires + divers transfert de compétences)	2 515 000,00 €		20,00%	
Chapitre 73 Compensations réforme de TP (FNGIR)	652 000,00 €		5,19%	
Chapitre 73 Autres impôts et taxes	467 000,00 €		3,71%	
Chapitre 74 Dotation Globale de Fonctionnement + Dotation de Solidarité Urbaine	3 200 000,00 €		4 093 100,00 €	
Chapitre 74 Compensations de l'Etat (Impôts) et Dotations diverses	558 100,00 €	4,44%		
Chapitre 74 Compensation réforme de TP (DCRTP)	335 000,00 €	2,66%		
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	218 000,00 €	218 000,00 €	1,73%	
Chapitre 013 Atténuations de charges	129 200,00 €	129 200,00 €	1,03%	
Chapitre 76 Produits financiers	100,00 €	100,00 €	0,00%	
Chapitre 77 Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €	0,01%	
Chapitre 78 Reprises sur provisions	51 000,00 €	51 000,00 €	0,41%	

1. Les produits des services et du domaine (chap 70) comprennent :

- ✓ Les ventes de produits divers (concessions cimetières 15 000 €, droit d'occupation du domaine public 42 300 €, droit de chasse 5 500 €, fermages 4 000 €, entrées piscine 40 000 €, occupation

- du centre sportif couvert 32 000 € etc...) pour 157 400 €,
- ✓ Les recettes liées au remboursement des services partagés par la communauté d'agglomération pour 1 300 000 €.

2. Les recettes fiscales (chap 73) comprennent :

- ✓ Une recette prévisionnelle de 2 990 000 € des taxes ménages (taxe d'habitation des résidences secondaires, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti),
- ✓ L'attribution de compensation prévisionnelle obligatoire versée par la CAH pour un montant annuel arrêté à 2 515 000 €,
- ✓ Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour un montant de 652 000 €,
- ✓ Les autres impôts et taxes qui sont constitués par la taxe sur les droits de mutations (240 k€), la taxe sur l'électricité pour 180 k€, la taxe sur la publicité (12 k€) et les droits de place pour les marchés et les braderies (35 k€).

Le montant de ce chapitre est de 6 624 000 € contre 6 574 000 € aux crédits 2020 et tient compte de la revalorisation des bases fiscales de 0,2% en 2021, contre 0,9 % pour 2020.

3. Les dotations, subventions et participations (chap 74)

Les dotations, subventions et participations sont inscrites à hauteur de 4 093 100 € contre 3 995 800 € aux crédits 2020. La hausse des dotations est principalement liée à la progression de la Dotation de Solidarité urbaine et aux allocations compensatrices en matière de Taxe d'habitation. La prudence habituelle d'inscription budgétaire a prévalu sur les nombreuses dotations non notifiées à ce jour, mais avec une marge plus faible.

	Budget Primitif 2020	Budget Primitif 2021	Variation
Dotation Globale de Fonctionnement	1 485 000,00 €	1 500 000,00 €	1,01%
Dotation de Solidarité Urbaine	1 636 000,00 €	1 700 000,00 €	3,91%
Dotation de péréquation	200 000,00 €	190 000,00 €	-5,00%
Compensation réforme TP	337 000,00 €	335 000,00 €	-0,59%
Alloc compensatrices F.B.	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00%
Alloc compensatrices T.H.	140 000,00 €	160 000,00 €	14,29%
Autres dotations, allocations	190 800,00 €	201 100,00 €	5,40%
TOTAL	3 995 800,00 €	4 093 100,00 €	2,44%

4. Les produits des services et du domaine et les autres produits de gestion courante (chap 75 à 78)

Les recettes proviennent des locations du parc privé de la Ville. Les atténuations de charges concernent le remboursement de l'assurance pour arrêt de travail et des produits exceptionnels.

5. L'excédent de fonctionnement

Comme indiqué, il n'y a pas de reprise de l'excédent de fonctionnement 2020 sur l'exercice 2021. Il est directement affecté en section d'investissement.

I.2. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont de 2 358 630 €. Une baisse de 2,53 % est à remarquer. Il n'y a pas de nouveaux transferts de charges de la CAH vers la Ville.
- Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 0,49 % pour atteindre un montant de 6 713 000 € pour tenir compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- Le chapitre 65 : *charges de gestion courante* (principalement des subventions versées) augmentent de 125 k€, soit + 5,87 %. Cette augmentation est principalement due à la subvention de fonctionnement à l'OSCL pour la fête des fifres, les progressions des subventions pour le CCAS, pour l'Ecole Municipale des Arts, la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb et Sistema.
- Le chapitre 66 : *charges financières* est en diminution de 15,38 % par rapport aux crédits 2020.
- Le montant du prélèvement (chapitre 023) est proposé à 554 000 € et la dotation aux amortissements s'élève à 480 000 €. La capacité d'autofinancement brute s'élève ainsi à 1 034 000 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1. Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 9 145 700 € (Budget Primitif + Reports) et sont composées de 4 grandes catégories.

La 1^{ère} catégorie comprend les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif, reports compris, (chapitres 20, 21 et 23) et s'élève à 7,922 M€ contre 5,127 M€ en 2020, soit une augmentation de 54,51 %. Il est précisé que les reports correspondent aux actions engagées à ce jour. Plusieurs opérations majeures (Hall C. Kummer, centre technique municipal, etc.) font l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pluriannuelle.

Le chapitre 20 s'élève à 124 230 € au Budget primitif (+57 834 € en reports) et correspond notamment à l'acquisition de logiciels informatiques et aux frais d'études.

Le chapitre 21 avec 1 884 200 € au Budget primitif (+78 343,17 € en reports) comprend notamment :

- l'acquisition de matériel informatique pour 82 500 €, dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection entre autres,
- les acquisitions de matériel roulant, mobilier et matériel divers pour le fonctionnement des services pour 541 100 €,
- une réserve pour des acquisitions foncières (terrains + bâtiments divers) pour 415 000 €,
- les travaux qui seront réalisés sur une échéance annuelle pour un montant de 845 600 €, avec notamment :
 - 58 K€ pour des travaux d'amélioration à la mairie et au Bâtiment du Lion d'Or
 - 329 K€ pour d'importants travaux d'amélioration dans les écoles primaires et maternelles dont 116 k€ dans le cadre de l'intracing
 - 224 K€ pour d'importants travaux d'amélioration dans les autres bâtiments publics.

Le chapitre 23 (4 917 000 €) au Budget primitif (+861 073,94 € en reports) regroupe les travaux et comprend principalement :

- 2 500 k€ pour la restructuration et l'extension du bâtiment Hall Kummer (crédits annuels),
- 265 k€ pour la réfection du revêtement au sol de la Salle Alsace et bardage, résine sol et toilettes au centre sportif couvert
- 971 k€ pour les travaux liés au nouveau centre technique municipal rue de Rohrwiller (crédits annuels),
- 150 k€ pour les travaux de réhabilitation du bâtiment à l'angle de la rue des Pharmaciens et de la rue des Charrons (crédits annuels),
- 78 k€ de travaux de génie civil dans le cadre de la vidéoprotection,
- 69 k€ pour l'enfouissement des réseaux,
- 130 k€ pour la construction de paddle entre la piscine et le club de tennis,
- 551 k€ pour des travaux dans le cadre de l'intranting à la MAC, au Stade des Pins, au CASF et dans différentes écoles,
- Plus divers investissements dans les bâtiments et parkings communaux.

La 2^{ème} catégorie de dépenses d'investissement est constituée du remboursement de la dette en capital et des cautions des locataires pour 339 000 €, contre 515 000 € en 2020.

La 3^{ème} catégorie concerne les aides versées et s'élève à 278 000 € au budget primitif et 115 763 € en reports au chapitre 204 « subventions d'équipements versés » affectés pour :

- 30 000 € aux ravalements de façades des particuliers et des artisans et commerçants et pour une opération patrimoniale exceptionnelle,
- 50 000 € pour l'aide exceptionnelle à l'équipement aux associations,
- 22 000 € pour l'opération OPAH - RU
- 26 000 € de participation de la Ville à hauteur de 50 % du coût des travaux d'éclairage public réalisés par la Communauté d'Agglomération de Haguenau en 2020,
- 150 000 € pour la participation de la Ville à la SERS pour la réalisation du giratoire à l'entrée du secteur Baumgarten.

La 4^{ème} catégorie regroupe les écritures d'exercice à exercice et la réserve financière pour dépenses imprévues :

- 175 005,89 € sur le chapitre 020 en dépenses non affectées mais pouvant abonder l'une ou l'autre opération en cas de besoin
- 300 000 € sur le chapitre des opérations d'ordre patrimoniales pour les écritures de transferts des frais d'études sur les comptes définitifs des bâtiments ou compétences
- 15 250 € de reversement au budget annexe du Réseau de chaleur des subventions reçues en 2020 du Département et de l'ADEME au budget principal pour le financement des frais d'études liés au réseau de chaleur.

II.2. Les recettes d'investissement

Il y a 4 grandes catégories de recettes d'investissement :

1. L'autofinancement

- ✓ Le prélèvement sur la section de fonctionnement qui s'élève à 554 000 €,
- ✓ L'amortissement des équipements et de certaines charges financières, telles que les subventions d'équipement, qui représente 480 000 €,
- ✓ La capacité d'autofinancement brute s'élève ainsi à 1 034 000 €.

2. Les cessions d'immobilisations

Le budget primitif 2021 prévoit un montant de prévisions de cessions d'immobilisations en 2021 pour 774 055 €, pour la vente de divers terrains Rue du Houblon, Rue du Cerf, Rue Daniel Hirtz et Rue Raymond Poincaré.

3. L'emprunt

Le montant inscrit en emprunt est de 400 000 € pour financer les opérations liées à l'intracring. La Banque des Territoires propose de financer le reste à charge de la collectivité à un taux fixe de 0,25 % sur 13 ans.

4. Les subventions et autres participations

Au chapitre 10 sont inscrits 4 805 573,94 €.

Ils se répartissent en 250 000 € pour le fonds de compensation de la TVA, 60 000 € pour la taxe d'aménagement et un montant de 4 495 573,94 € à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Les subventions notifiées s'élèvent à 1 428 647 €. Seule la part justifiable dans l'année 2021 est inscrite au budget primitif.

Elles concernent :

- Les subventions de l'Etat pour travaux à l'école Rebgarten et au 2 rue des Rames pour un total de 13 857 €.
- La subvention de la Région pour le financement du Hall Kummer pour 275 000 €.
- La subvention du Département pour les frais d'études de la résidence séniors pour 8 100 €
- L'attribution de compensation d'investissement de la Communauté d'Agglomération (902 310 €) pour les travaux de réfection de la piscine, de la Maison des Associations et de la Culture et du stade des Pins, du Centre sportif couvert, du Stade des pins et d'un financement complémentaire au titre d'un manque à gagner au titre de la Dotation globale de Fonctionnement, sur les travaux de parking).
- La participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 209 380 € soit 200 000 € pour le Hall Kummer, 4 760 € pour l'école Rebgarten et 4 620 € pour des travaux d'éclairage public.
- La dotation Amendes de police pour 20 000 €.

Enfin, 2 écritures particulières :

- ✓ L'excédent d'investissement de l'exercice 2020 reporté sur 2021 pour un montant de 374 632,67 €,
- ✓ Les écritures de transferts des frais d'études sur les comptes définitifs des bâtiments ou compétences, ainsi que les écritures de transfert au budget annexe du réseau de chaleur.

Le conseil municipal est appelé à adopter le budget principal de la Ville de Bischwiller sur la base des éléments explicités ci-avant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le budget primitif 2021 et les reports de crédits – "VILLE de BISCHWILLER", se décomposant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	BUDGET PRIMITIF 2021	REPORTS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Dépenses	8 032 685,89 €	1 113 014,11 €	9 145 700,00 €
Recettes	9 145 700,00 €	0,00 €	9 145 700,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	BUDGET PRIMITIF 2021	REPORTS	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Dépenses	12 573 800,00 €	0,00 €	12 573 800,00 €
Recettes	12 573 800,00 €	0,00 €	12 573 800,00 €

- VOTER les crédits des sections "Fonctionnement" et "Investissement" par chapitre,
- APPROUVER les subventions d'équipement et de fonctionnement inscrites dans l'annexe correspondante du budget,
- APPROUVER l'état des effectifs du personnel tel qu'annexé au budget.

Adopté à la majorité.

Pour :

29 voix : Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme DARDANT Emmanuelle, M. DATIN Jean-Pierre, Mme DJEBLI Hajar, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. KAHHALI Yves, Mme KIENZT Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, M. NOTH Guillaume, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SCHWEBEL Loïc, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Contre :

1 voix : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

Abstention :

1 : M. ANZIANO Jonathan.

Point n°6 – Budget annexe "Réseau de chaleur" : adoption du budget primitif pour l'exercice 2021

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

Par délibération du 7 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé le projet de réseau de chaleur public à Bischwiller et sa réalisation sous forme de délégation de service public.

Il y a lieu d'adopter le deuxième budget primitif sur ce budget annexe.

Ce budget est géré hors taxes.

SECTION D'EXPLOITATION

Pour 2021, il y a lieu de prévoir en dépenses d'exploitation :

- 60 000 € pour les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et 2 000 € pour les frais d'insertion du marché de concession
- 1 060 € pour les dépenses imprévues
- 2 190 € de reprise du résultat d'exploitation reporté de 2020.

Et en recettes d'exploitation :

- la contribution de la Ville de Bischwiller pour financer les frais de démarrage du projet pour 50 000 € et le reversement des subventions du Département et de l'ADEME reçues en 2020 sur le budget Principal pour 15 250 € au chapitre 74 des dotations et participations

Ainsi, la section d'exploitation s'élève à 65 250 € en dépenses et en recettes.

Il convient aussi de se prononcer sur le régime des provisions.

Les provisions peuvent être semi-budgétaires, avec inscription d'une dépense en section d'exploitation et sans inscription en recettes de la section d'investissement. Il s'agit du droit commun des régimes des provisions.

Les provisions peuvent être budgétaires, à titre dérogatoire, avec inscription d'une dépense en section d'exploitation et avec inscription en recettes de la section d'investissement. La provision participe à l'équilibre de la section d'investissement

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le budget primitif 2021 « RESEAU DE CHALEUR », se décomposant comme suit :

<u>Section d'Investissement</u>	
• Dépenses d'Investissement.....	0,00 €
• Recettes d'Investissement.....	0,00 €
<u>Section d'Exploitation</u>	
• Dépenses d'Exploitation.....	65 250,00 €
• Recettes d'Exploitation.....	65 250,00 €

- VOTER les crédits des sections "Exploitation" et "Investissement" par chapitre.
- ADOPTER le régime des provisions semi-budgétaires, avec inscription d'une dépense en section d'exploitation et sans inscription en recettes de la section d'investissement. Il s'agit du droit commun des régimes des provisions.

Adopté à la majorité.

Pour :

29 voix : Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme DARDANT Emmanuelle, M. DATIN Jean-Pierre, Mme DJEBLI Hajar, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. KAHHALI Yves, Mme KIENZT Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, M. NOTH Guillaume, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SCHWEBEL Loïc, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Contre :

2 voix : M. ANZIANO Jonathan, Mme GRUNDER-RUBERT Michèle.

Point n°7 – Fixation des taux de fiscalité 2021

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

La commune ne souhaite pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables.

Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'habitation, la commune ne percevra plus en 2021 de produit de la taxe d'habitation pour les résidences principales et recevra en contrepartie la recette de la part départe-

mentale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (13,71 %) sera augmenté de celui du taux départemental transféré (13,17 %) et sera de 26,88 % en 2021. Cette disposition sera en somme neutre pour la Ville, car un mécanisme de correction est instauré par l'État. Pour le contribuable, il n'y a pas d'impact lié à ce transfert de fiscalité.

Il y a lieu de confirmer le taux de la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires (15,90 %).

Il est proposé de maintenir en 2021 le taux voté en 2020 de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires, moyennant l'application de la disposition légale exposée ci-avant.

Le Conseil Municipal est appelé à :

VU l'avis favorable de la commission des finances et des bâtiments, réunie le 21 janvier 2020,

VU le budget primitif 2021,

- FIXER les taux d'imposition 2021 comme suit :

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires :	15,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	26,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44,90 %

Adopté à l'unanimité.

Point n°8 – Divers travaux prévus au budget primitif 2021 : demandes de subventions

Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire.

Il est proposé au conseil municipal de valider une liste d'opérations figurant au tableau annexé à la présente, qui seront inscrites au budget primitif 2021, et qui peuvent bénéficier de participations financières de la part de l'État, de la Région, de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), de la Caisse des Affaires Familiales du Bas-Rhin (CAF), et de l'ADEME.

La rénovation thermique de certains bâtiments, dans le dispositif INTRACTING fera appel à l'emprunts auprès de la CDC Banque des territoires.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour la réalisation des travaux figurant sur le tableau en annexe,
- SOLLICITER les participations financières de la part de l'État, de la Région, de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Caisse des Affaires Familiales du Bas-Rhin, de l'ADEME, aux taux les plus favorables,
- CHARGER le Maire de la consultation des entreprises, conformément au code des marchés publics,
- AUTORISER le Maire à signer les marchés de travaux et de fournitures correspondants,
- AUTORISER le Maire à solliciter les demandes d'urbanisme correspondantes et le charger de toutes les démarches nécessaires.

Adopté à la majorité.

Pour :

30 voix : M. ANZIANO Jonathan, Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme DARDANT Emmanuelle, M. DATIN Jean-Pierre, Mme DJEBLI Hajar, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. KAHHALI Yves, Mme KIENZT Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, M. NOTH Guillaume, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SCHWEBEL Loïc, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Abstention :

1 : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle.

Point n°9 – Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapport présenté par M. NETZER Jean-Lucien, Maire.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 10 septembre 2020. Cette instance, composée d'un représentant de chacune des communes membres de la CAH, a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté, et réciproquement, entre la Communauté et les communes membres. Cette évaluation des charges par la CLECT s'inscrit dans les objectifs du Pacte financier de confiance et de solidarité.

La CLECT doit établir et adopter un rapport après chaque transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération ou de restitution de compétences aux communes membres. Ce rapport est soumis pour validation aux communes membres et pour information au conseil communautaire. Parallèlement, la Communauté notifie aux communes le montant de leur attribution de compensation définitive au vu des travaux de la CLECT.

Les premières évaluations de charges avaient porté sur les compétences transférées à la date du 1^{er} janvier 2017, après la fusion et la création de la CAH. Deux autres évaluations de charges étaient intervenues après de nouveaux transferts de compétences au 1^{er} janvier 2018 et au 1^{er} janvier 2019. En 2020, la CLECT a procédé à une nouvelle évaluation de charges à la suite du transfert de la compétence « Eaux pluviales » par les communes membres de l'ex-Communauté de communes de Brumath.

Dans sa séance du 23 novembre 2020, la Commission locale d'évaluation des charges transférées a adopté le rapport portant sur l'évaluation des charges au titre de cette compétence nouvellement transférée à la date du 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce rapport joint en annexe.

Le Conseil Municipal est appelé à :

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

- ADOPTER le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de l'année 2020.

Adopté à l'unanimité.

Point n°10 – Attribution de compensation d'investissement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH)

Rapport présenté par M. BEYROUTHY Gabriel, Adjoint au Maire.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau s'est engagée à compenser financièrement sous forme d'attribution de compensation d'investissement les dépenses d'investissement liées aux équipements transférés dès lors qu'elles étaient inscrites au plan pluriannuel d'investissement de l'ancienne Communauté de Communes de Bischwiller et Environs, conformément aux dispositions du Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 23 novembre 2020 afin de se prononcer sur les attributions de compensation d'investissement à verser au titre des opérations achevées en 2020.

Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil d'Agglomération a voté pour la Ville de Bischwiller un montant de 118 820 € pour les opérations achevées en 2020 pour l'aménagement du parking rue du Général Leclerc.

Il est proposé d'accepter ce versement.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- ACCEPTER le versement d'une attribution de compensations d'investissement de 118 820 € pour l'aménagement du parking rue du Général Leclerc.

Adopté à l'unanimité.

Point n°11 – Voirie et réseaux divers : versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) au titre de l'année 2020

Rapport présenté par M. BEYROUTHY Gabriel, Adjoint au Maire.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de maîtriser la nature et le coût des aménagements, une charte des standards et des choix d'aménagement est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la CAH depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2017.

Ce document dispose que chaque commune ayant pris le parti d'opter pour un matériau ou un mobilier hors standards, dans le cadre d'une nouvelle opération de voirie, prendra le surcoût à sa charge, via un fond de concours. Ce fonds de concours est versé par les communes concernées, à l'année N+1 de la date de réception des travaux.

La Ville de Bischwiller est concernée, en 2020, au titre d'une opération achevée en 2019. Le tableau suivant indique la part et l'objet du montant hors standard, à la charge de la Ville.

Opérations	Montant hors standard (TTC)	FCTVA	Montant fonds de concours	Objet
Rue du Capitaine Cherifi	23 249,52 €	3 813,85 €	19 435,67 €	Pavés drainants

Vous êtes invités à vous prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- APPROUVER le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, d'un montant de 19 435,67 €, au titre des matériaux hors standards dans le cadre des opérations achevées en 2020.

Adopté à l'unanimité.

Point n°12 – Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), compétence éclairage public : versement d'un fonds de concours

Rapport présenté par M. BEYROUTHY Gabriel, Adjoint au Maire.

Le Pacte financier actualisé de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 16 septembre 2019, précise dans son engagement n° 15 que lorsqu'une compétence est transférée à l'EPCI, la commune participe à hauteur de 50 % aux dépenses d'investissement.

Notre commune est concernée par les travaux d'éclairage public dans les rues du Capitaine Cherifi et des Pharmaciens. Le montant des travaux s'est élevé à 51 867 € HT.

La participation de la commune de Bischwiller, sous forme de fonds de concours, est de 25 933,50 €.

Le Conseil Municipal est appelé à :

VU le Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020, conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 23 novembre 2020,

- APPROUVER le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour les travaux d'éclairage public rues du Capitaine Cherifi et des Pharmaciens à hauteur de 25 933,50 €.

Adopté à l'unanimité.

Point n°13 – Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) - Paroisse protestante de Bischwiller : octroi d'une subvention exceptionnelle pour travaux de rénovation du presbytère

Rapport présenté par M. DATIN Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

L'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) – paroisse protestante de Bischwiller procède depuis plusieurs années à des travaux de rénovation de ses immeubles.

En 2020, elle a effectué des travaux de rénovation du presbytère 6 rue de l'Église (ravalement de façades, remplacement de menuiseries et de volets, réfection de la cheminée et réparations diverses).

Le montant des travaux s'élève à 41 395,53 € TTC.

L'UEPAL sollicite la Ville pour une subvention exceptionnelle dans le cadre du dispositif de subventionnement aux associations propriétaires.

Il est proposé d'octroyer à l'UEPAL une subvention d'un montant de 20 698 €, correspondant à 50 % du coût total TTC de l'opération.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle à l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine – paroisse protestante de Bischwiller, d'un montant de 20 698 €,
- IMPUTER cette dépense au chapitre 204 « subventions d'équipement versées », article 20422 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé, bâtiments et installations ».

Adopté à l'unanimité.

III – TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Point n°14 – Création d'un pôle médical rue du Houblon : cession du terrain

Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le conseil municipal a donné son accord pour la cession de la parcelle cadastrée section n° 21 n° 121/15 sise rue du Houblon, d'une surface de 15,84 ares à la SCI du Houblon, en vue de la création d'un pôle médical.

Le projet est en phase de finalisation. Un bâtiment de 903 m² de SHON est prévu pour accueillir 5 médecins, un cabinet infirmier, un cabinet dentaire, des kinésithérapeutes et un psychologue.

La SCI du Houblon a fait appel au promoteur LCR (Les Constructeurs Réunis), 19 rue de la Haye Espace Européen de l'Entreprise, Bâtiment Le Panorama, 67300 SCHILTIGHEIM, qui réalisera la construction et revendra l'immeuble en lots.

Aussi, il est proposé de céder le terrain à la société LCR aux conditions initiales.

Le Conseil Municipal est appelé à :

VU la délibération du 16 décembre 2019,

- APROUVER la cession de la parcelle cadastrée section n° 21 n° 121/15 sise rue du Houblon, d'une surface de 15,84 ares, au prix de 108 000 € TTC, à la société LCR, en vue de la création d'un pôle médical,
- AUTORISER le Maire, ou la Première Adjointe au Maire, à signer l'acte notarié correspondant (promesse de vente et acte de vente définitif) et le charger de toutes les formalités nécessaires.

Adopté à la majorité.

Pour :

29 voix : Mme BAYE Valérie, M. BERNHARD Joseph, M. BEYROUTHY Gabriel, Mme CHRIST Cathia, M. DAMBACHER Denis, Mme DARDANT Emmanuelle, M. DATIN Jean-Pierre, Mme DJEBLI Hajar, Mme GROSSHOLTZ Valérie, M. JAEGER Jean-Luc, M. KAHHALI Yves, Mme KIENZT Cathy, Mme MAIRE Palmyre, M. MERTZ Patrick, M. MISCHLER Christian, Mme MOERCKEL Ruth, Mme MULLER Michèle, M. NETZER Jean-Lucien, M. NOTH Guillaume, Mme OZASLAN Safiye, Mme PHILIPPS Marie-Claude, Mme RECOLIN Sabine, Mme SCHERDING Marie-Christine, M. SCHWEBEL Loïc, M. SONNTAG Thierry, M. VAN CAEMERBEKE Maxime, Mme VOGT Sophia, M. WEISS Gilles, M. WIRTH Patrick,

Contre :

1 voix : Mme GRUNDER-RUBERT Michèle,

Abstention :

1 : M. ANZIANO Jonathan.

Point n°15 – Cession du bâtiment 47 A rue de Rohrwiller (AKPI-METAL)

Rapport présenté par Mme MULLER Michèle, Adjointe au Maire.

La société AKPI-METAL loue depuis une quinzaine d'années le bâtiment industriel sis 47 A rue de Rohrwiller. Cette société, qui est active dans la métallurgie, a créé une filiale dénommée AKPI ALU DECO qui fabrique des portails et clôtures en aluminium.

AKPI-METAL a réalisé de nombreux travaux d'entretien et aménagement actuellement, avec l'accord de la Ville, des bureaux et un local d'exposition.

La société souhaite acquérir le bien pour y développer son activité.

Au vu des travaux entrepris et de l'entretien du bâtiment depuis de nombreuses années, le prix de cession a été négocié à 146 000 €, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.

La cession porte sur l'ensemble des droits appartenant à la Ville dans l'immeuble situé à Bischwiller, 47 A rue de Rohrwiller, cadastré section n° 10 parcelle n° 24, d'une superficie de 16,30 ares, à savoir le lot de copropriété n° 1 comprenant la totalité du rez-de-chaussée, et les locaux situés au premier étage et au deuxième étage désignés sous la lettre A de l'esquisse d'étages n° 2 établie par Monsieur ROLLET, géomètre-expert à HAGUENAU, le 17 mars 1958, et les 934/1000^e des parties communes attachées à ce lot. Précision étant ici faite que la copropriété n'a pas de fonctionnement juridique ni de syndic, ne comportant que deux lots dont le lot n° 2 appartenant à la Société SASCO.

L'acquéreur sera la SCI AKPI-IMMO.

Le Conseil Municipal est appelé à :

VU l'avis du service des Domaines,

- APPROUVER la cession de la totalité des droits appartenant à la Ville dans l'immeuble situé à Bischwiller, 47 A rue de Rohrwiller, cadastré Section 10 n° 24 avec 16,30 ares, à la SCI AKPI-IMMO, locataire desdits biens, moyennant le prix principal de 146 000,00 € frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur.
- CHARGER Maître Jean WALTMANN, notaire à Bischwiller, de rédiger l'acte correspondant
- AUTORISER le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces du dossier.

Adopté à l'unanimité.

Point n°16 – Alignement de voirie : acquisition de terrain 40 rue de Gries

Rapport présenté par M. MERTZ Patrick, Adjoint au Maire.

Dans le cadre de la régularisation d'un alignement de voirie au droit de la propriété du 40 rue de Gries, la Ville va acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée en section 33 n° 388.

Cette parcelle de 29 m², appartenant à M. SCHUSTER Gérard et Mme SCHUSTER Anne-Véronique, sera inté-

grée au domaine public.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- DONNER SON ACCORD pour l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section 33 n° 388, propriété de M. SCHUSTER Gérard et Mme SCHUSTER Anne-Véronique,
- AUTORISER le Maire, respectivement le Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant et le charger de toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Bischwiller, le 2 Février 2021.

Jean-Lucien NETZER,
Maire